



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept et le vingt six décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François.

### **1. Travaux nécessaires à la réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement suite aux schémas directeurs**

#### **Délibération 044-2017**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure adaptée de consultation des entreprises a été lancée le 1<sup>er</sup> août 2017 pour la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement suite aux schémas directeurs.

Les marchés étaient composés de 6 lots ainsi libellés :

- Lot N°1 : Mise en place des réseaux d'eau potable et des eaux usées,
- Lot N°2 : Réhabilitation des réservoirs : Tranche ferme (réservoirs de Poghju Supranu) – Tranche optionnelle (réservoir de l'Olivacce),
- Lot N°3 : Travaux de protection et de réhabilitation des sources,
- Lot N°4 : Réalisation d'une station de traitement des eaux usées,
- Lot N°5 : Piste d'accès à la STEU : Tranche ferme (reprofilage de la piste) – Tranche optionnelle (réalisation d'un revêtement de chaussée et d'un caniveau pluvial en béton),
- Lot N°6 : Démolition de la STEU existante.

La limite de réception des offres était fixée au 07/09/2017.

La Commission d'appel d'offres a procédé le 25 octobre 2017 à l'ouverture des plis réceptionnés dans les délais impartis.

Monsieur le Maire souligne à ses collègues que la décision de la Commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire en procédure adaptée. Toutefois, dans un souci de parfaite transparence, il précise qu'il a souhaité que celle-ci soit consultée afin qu'elle formule un avis à titre consultatif sur la procédure en cours.

La Commission a constaté, en présence du BET POZZO DI BORGO, Maître d'œuvre, qu'ont été reçues :

- Deux offres pour le lot N°1,
- Trois offres pour le lot N°2 (pour les deux tranches),
- Trois offres pour le lot N°3,
- Quatre offres pour le lot N°4 (avec une offre variante),
- Quatre offres pour le lot N°5,
- Trois offres pour le lot N°6.

L'analyse des offres a été faite par la maîtrise d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir : 40% pour le prix des prestations et 60% pour leur valeur technique pondérée de six sous critères (Description, méthodologie et Pertinence générale du mémoire : 25% - Moyens mis à disposition (humains et matériels) : 20% - Planning d'exécution des ouvrages faisant apparaître les différentes phases du chantier : 15% - Indications concernant la provenance des principales fournitures (fiches techniques) et, éventuellement, les références des fournisseurs : 15% - Note sur la gestion des déchets de chantier et les mesures prévues pour réduire les nuisances : 15% - Note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur le site : 10 %.

Après présentation de l'analyse des offres faite par la maîtrise d'œuvre, la Commission d'appel d'offres a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et a décidé, à l'unanimité, de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre et de proposer au Conseil Municipal l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- Lot N°1 : SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, arrivé 1<sup>er</sup> pour un montant de 576 703,10 €/HT (pour une estimation du MOE de 600 047 €/HT),
- Lot N°2 : SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, arrivé 1<sup>er</sup> pour un montant de 117 840 €/HT (tranche ferme) (pour une estimation du MOE de 132 700 €/HT) et 144 640 €/HT (tranche ferme plus tranche optionnelle) (pour une estimation du MOE de 168 300 €/HT),
- Lot N°3 : SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, arrivé 1<sup>er</sup> pour un montant de 74 358,69 €/HT (pour une estimation du MOE de 76 227 €/HT),

- Lot N°4 : VIA CORSA, arrivé 1<sup>er</sup> pour un montant de 348 000 €/HT (pour une estimation du MOE de 376 050 €/HT),
- Lot N°5 : Paul-Mathieu RAFFALLI, arrivé 1<sup>er</sup> pour un montant de 63 420 €/HT (pour une estimation du MOE de 83 440 €/HT),

Pour le lot N°6, la Commission d'appel d'offres, compte tenu du manque de pertinence technique des offres reçues, a décidé de se ranger à l'avis de la maîtrise d'œuvre et de proposer au Conseil Municipal de déclarer l'appel d'offres infructueux et de le relancer au plus tôt.

Après avoir présenté à ses collègues les rapports d'analyses des offres réalisés par notre Maître d'œuvre ainsi que le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017, Monsieur le Maire propose alors au Conseil de délibérer sur l'attribution des lots au regard de l'avis émis.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire, pris connaissance des rapports d'analyse des offres réalisés par notre Maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGIO, ainsi que du procès verbal de la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement prescrits par les schémas directeurs,

DECIDE :

- D'ATTRIBUER le lot N°1 à l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, pour un montant de 576 703,10 €/HT,
- D'ATTRIBUER le lot N°2 à l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, pour un montant de 117 840 €/HT (tranche ferme) et 144 640 €/HT (tranche ferme plus tranche optionnelle),
- D'ATTRIBUER le lot N°3 à l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, pour un montant de 74 358,69 €/HT,
- D'ATTRIBUER le lot N°4 à l'entreprise VIA CORSA, pour un montant de 348 000 €/HT,
- D'ATTRIBUER le lot N°5 à l'entreprise Paul-Mathieu RAFFALLI, pour un montant de 63 420 €/HT,

- DE REJETER l'offre de l'entreprise Paul-Mathieu RAFFALLI pour le lot N°1, classée N°2/2,
- DE REJETER les offres de l'entreprise INEO PCA Réseaux Corse et de l'entreprise Paul-Mathieu RAFFALLI pour le lot N°2, classées respectivement N°2/3 et N°3/3,
- DE REJETER les offres de l'entreprise SOCATP et de l'entreprise Paul-Mathieu RAFFALLI pour le lot N°3, classées respectivement N°2/3 et N°3/3,
- DE REJETER les offres de l'entreprise SYNTEA – SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, de l'entreprise ISTEOP – SERVICE CONSTRUCTION et de l'entreprise Paul-Mathieu RAFFALLI pour le lot N°4 – solution de base, classées respectivement : N°2/4, N°3/4 et N°4/4,
- DE REJETER les offres de l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT, de l'entreprise SOCATP et de l'entreprise SERVICE CONSTRUCTION pour le lot N°5, classées respectivement N°2/4, N°3/4 et N°4/4,
- DE DECLARER l'appel d'offres relatif au lot N°6 infructueux,
- DE RELANCER, dès que possible, un nouvel appel d'offres pour le lot N°6,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

# Département de la Haute-Corse

## Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 26 décembre 2017 à 19 heures

---

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	